



**DÉPARTEMENT DES ALPES DE HAUTE-PROVENCE
COMMUNE DE SISTERON**

DMST 2024-03-09-ST

DÉCISION DU MAIRE

**OBJET : ACQUISITION D'UNE PINCE A GROUPEUR D'OCCASION
AUPRES DE LA CCSB**

Le Maire de la Commune de Sisteron,

VU la délibération du Conseil Municipal, n° 2020-03-06-SG du 23 Mai 2020, conférant certaines délégations au Maire, conformément à l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la diffusion le 18/12/2023 d'une liste de matériel d'occasion à vendre par la Communauté de Communes du Sisteronais Buëch, notamment une pince à grouper au prix plancher de 500.00 € ;

VU que les services techniques de la Ville de Sisteron ont besoin de ce matériel ;

VU la proposition d'achat faite par mail le 15/01/2024 pour un montant de 500.00 € ;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de saisir l'opportunité d'achat d'occasion de ce matériel auprès de la Communauté de Communes du Sisteronais Buëch ;

DÉCIDE

ARTICLE 1 : d'acquérir une pince à grouper d'occasion mise en vente par la Communauté de Communes du Sisteronais Buëch au prix plancher de 500.00 € ;

ARTICLE 2 : d'autoriser Monsieur Le Maire à signer toutes les pièces relatives à cet achat ;

ARTICLE 3 : les crédits sont prévus au budget des services techniques de la Commune ;

ARTICLE 6 : Ampliation en sera adressée à Madame la Trésorière de Sisteron, Monsieur le Préfet des Alpes de Haute Provence et à la Communauté de Communes du Sisteronais Buëch.

Fait à Sisteron, le 27-03-2024

**Pour copie conforme
Le Maire,
Daniel SPAGNOU**